Installateur: -



Ringlaan 39 1853 - Strombeek-Bever tel. +32 2 880 88 90 info@aceg.be www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

N° TVA:-

NON CONFORME

Date inspection: 25/06/2025 Étiquette d'identification:

Inspecteur: Stijn Cok

Mentor: Référence client:

Marque et type d'appareil de mesure:

Metrel MI 3155

Numéro de serie: 24030319

Date rapport: 25/06/2025

Adresse de l'installation

Rue Numéro

Boîte

Postcode

Type: Verkoop

Commune Pays

128

Dooren

1785 MERCHTEM

Belgique

Propriétaire

Nom

Rue Numéro

Boîte

Postcode Commune

Pays

Installateur Nom N° TVA

Numéro de téléphone

E-mail

EAN: 541448820061026054



Dirk VAN DER STAPPEN

Dooren 128

1785

MERCHTEM Belgique

N° compteur: : 1SAG1200266423

Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Distributeur: FLUVIUS Nombres tableaux: 1

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:

Tension: 1N400V Nombre de circuits: 20

Prise de terre: Boucle

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 40 A

Ri général: $0,47~\text{M}\Omega$ RE: $1,90~\Omega$

NOK

OK





DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

I <mark>△</mark> (mA)	In (A)	In - autres (A)	I2 t	Туре	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		-	А	20	OK	OK
30	40		-	Α	2	OK	OK
30	40		-	Α	3	OK	OK
DESCRIPTION INSTA	ALLATION						
Nombres circuits	;	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P		Section (mm ₂)

1	U	25		2	4
17	U	16		2	2,5
2	U	6		2	1,5
Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	ОК	Contact indirect NOK	
Raccordement	OK	schéma en annexe par Ace	eg asbl NA		
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I2.02 La valeur de la résistance d'isolement d'un ou plusieurs circuit(s) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 0,5 Mohm. (Livre 1 Sous-section 6.4.5.1.)

I8.13 L'utilisation de câbles de type VTLmb, LMVVR, COAX, VVT est interdite. (Livre 1 Sous-section 5.2.1.2.)

N23 Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont été testés et sont en ordre.

CONCLUSION

Continuité



L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 25/6/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

OK

En outre pour les installations domestiques:

OK

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle

Éclairage / machines

- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 14:18 à 14:54

L'inspecteur Stijn Cok



Stijn Cok ACEG VZW - #392

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:							
Etape 1	Etape 2	Etape 3					
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.					

















